

Légation

Paris, le 16 Août 1871.

87

SUISSE.

1845

Monsieur le Président

Avant de quitter Paris, j'ai jugé nécessaire de faire encore une visite chez M. de Rémusat, Ministre des affaires étrangères, et d'appeler principalement son attention sur trois questions principales, le remplacement de M. de Châteaurenard, les questions relatives au traité de commerce, et l'instruction si lente de procès intentés aux individus compromis dans le mouvement communaliste de Paris.

Je me suis rendu à cet effet à Versailles Samedi dernier, et j'ai l'honneur de Vous rendre compte de l'entretien que j'ai eu avec M. de Rémusat.

1° J'ai déclaré au Ministre des Affaires étrangères qu'il était difficile au Conseil Fédéral de ne pas insister de nouveau pour obtenir le prompt remplacement de M. de Châteaurenard, Ministre de France en Suisse. Je lui ai fait

Monsieur

Monsieur Schenk, Président de la Confédération Suisse  
 Chef du Département Politique Fédéral à Berne.





part de la manière de penser du Conseil Fédéral, d'une manière confidentielle, mais avec la plus entière franchise et dans des termes aussi positifs que possible. — Il m'a paru nécessaire de m'exprimer d'une manière catégorique, et de faire usage de Vos diverses communications au sujet de cette délicate question.

M. de Rémusat s'est empressé de me déclarer qu'il rappellerait la question à M. Thiers, et cela très prochainement.

J'ai demandé au Ministre que sa promesse fût promptement mise à exécution, attendu que je me réservais d'en parler avant mon départ au chef du pouvoir exécutif.

En sortant du Cabinet de M. de Rémusat, je me suis rendu en effet auprès de M. Barthélemy St. Hilaire, et M. Thiers a fixé à hier mardi l'audience que je réclamais de lui. Vous trouverez plus loin le récit de mon entretien avec M. Thiers.

2<sup>o</sup> Je me suis fait un devoir de profiter de mon entretien avec M. de Rémusat pour lui exposer quelle position la Suisse compte prendre en présence des



projets financiers du Gouvernement & de l'Assemblée nationale,  
 en tant qu'ils porteraient atteinte au traité de commerce

franco-suisse. "La Commission du budget, ai-je ajouté, se

propose de frapper d'une surtaxe de 3% de la valeur

toutes les marchandises soumises au droit, sans distinction  
 entre les matières premières et les produits manufacturés.

"Ce mode de procéder serait, selon moi, entièrement contraire

aux stipulations du traité de 1864, les articles 1<sup>er</sup>, 3, 28 et 30

sont formels, et la Suisse ne pourrait à aucun point de

vue donner les mains à des modifications de ce traité. Les

industriels suisses ont pris leurs mesures sur la foi d'une

convention librement consentie pour douze années, et le

Gouvernement fédéral ne pourrait sur ce point qu'appuyer

les légitimes réclamations du commerce Suisse. — Il me

paraît utile de bien préciser la position de la Suisse, & de

porter à la connaissance du Gouvernement Français les

dispositions de mon Gouvernement."

M. de Rémusat s'est exprimé au sujet dans ce sens  
 que les réclamations de la Suisse lui paraissent fort



4.

naturelles. " L'intentions du Gouvernement ne sont du reste pas  
 " définitivement arrêtées, et sont, comme Vous le savez, fort  
 " différentes de celles de la Commission. Le but de celle-ci serait  
 " du reste de ne frapper les produits étrangers que dans la  
 " mesure en laquelle les produits similaires seraient grevés à  
 " l'intérieur. Les pourparlers continuent entre la Commission  
 " et le Gouvernement; il ne m'est donc pas possible de Vous  
 " donner à ce sujet de réponse définitive.

3<sup>e</sup> Avant de quitter M<sup>r</sup> de Rémusat, j'ai  
 abordé encore la question des Suisses détenus dans les pontons.

" Je ne puis me décider à quitter rentrer en Suisse sans  
 " avoir reçu de Vous des déclarations rassurantes au sujet  
 " de ceux de mes compatriotes arrêtés à la suite de l'insur-  
 " rection de Paris. J'ai acquis la conviction morale, à en  
 " juger par les documents restés entre mes mains, que bon  
 " nombre d'entre eux sont innocents, & que pour beaucoup  
 " d'autres, les charges qui pèsent sur eux sont peu  
 " graves. — Dans quelle position se trouvent placés  
 " la Légation Suisse, lorsque des femmes, les fils de



« détenus viennent demander le résultat de mes démarches ?

« Depuis bientôt trois mois, la détention continue, & je ne puis m'empêcher d'exprimer, dans les termes les plus

« positifs dont je puisse faire usage vis-à-vis de Vous,

« la conviction que ces lenteurs pourraient et devraient avoir enfin un terme. Que répondre aux familles des

« détenus, alors que j'ai la preuve à peu près certaine de l'innocence de la personne incarcérée ?

M. de Remusat m'a paru impressionné par ce langage; il m'a promis de prendre note de mon instantané réclamation et de faire son possible pour y satisfaire. — La suite donnée par lui à ma demande est de nature à me faire espérer un résultat satisfaisant, comme Vous le verrez plus loin.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de Vous en informer, j'avais réclamé de M. le Chef du Pouvoir Exécutif une audience pour l'entretien de diverses questions actuellement pendantes entre les deux Gouvernements, & cette audience avait été fixée à hier Mardi 15 Août à dix heures de



matin.

Arrivé hier à dix heures à Versailles, je trouvai  
M. Barthélemy L. Hilaire devant la porte de la  
Préfecture. M. L. Hilaire m'annonça que M. Thiers  
était précisément en conférence avec les délégués d'une  
fraction de la Chambre au sujet de la prorogation des  
pouvoirs. La question était si importante que M. Thiers  
me priait de l'excuser s'il ne pouvait me recevoir. Plutôt  
que de me faire attendre, il me demandait de venir  
déjeuner avec lui à midi & demi.

Immédiatement avant de se mettre à table,  
M. Thiers me conduisit dans une salle voisine, où  
nous fûmes nous promener ensemble, tout en parlant  
d'affaires.

"Oh bien, quelle affaire motive votre demande  
d'audience, & quel désir avez-vous à exprimer?"  
me dit M. Thiers dès que nous fûmes seuls. —  
Ce que je demande avant tout, c'est une mesure déjà  
l'éciée depuis longtemps en principe, et à l'exécution  
de



7

« de laquelle le Conseil Fédéral attache une véritable  
 « importance. Je veux parler du remplacement du  
 « Ministre de France à Berne. Le Conseil Fédéral a  
 « appris avec satisfaction votre intention de choisir  
 « un autre représentant en Suisse, et il est convaincu  
 « que vous saurez choisir un homme agréable à la fois  
 « aux uns et aux autres. — "Quant ce point, je  
 « puis vous répondre sur le champ M. Lanfrey est  
 « nommé ministre à Berne." — "oui, mais on  
 « prétend qu'il refuse sa nomination." — /

« Depuis que vous avez vu M. de Rémusat, dit  
 « M. Thiers, j'ai parlé de nouveau de la question à  
 « M. Lanfrey. Il acceptera. — "Dans ce cas,  
 « il ne me reste qu'à exprimer le désir que la nomination  
 « officielle ne se fasse plus longtemps attendre."

« Parant ensuite à la question du traité de  
 « commerce, j'ai appelé l'attention de M. Thiers sur  
 « le bruit des journaux que l'intention de la Commission  
 « du budget serait de taxer de 3% toutes les matières premières



8

ou manufacturés. " Je ne puis m'empêcher d'ajouter  
 que si cette disposition devait être acceptée dans l'étendue  
 qui lui est attribuée par les journaux, elle constituerait  
 " à mes yeux une violation flagrante " du traité de  
 " commerce. "

M. Thiers s'est empressé de me déclarer que  
 la proposition du Gouvernement différerait entièrement  
 de celle de la Commission. Il a ajouté que cette proposi-  
 tion de la Commission avait été mal reproduite par  
 la presse. La surtaxe de 3% de la valeur ne frapperait  
 pas seulement les produits étrangers, mais serait aussi  
 étendue à l'intérieur sous forme de droit de consommation  
 ou autre droit sur les marchandises françaises. — A cette  
 occasion M. Thiers a coincé nettement le principe  
 que l'aggravation des tarifs devait coïncider avec une  
aggravation proportionnelle des droits à l'intérieur. —

Il a déclaré en terminant que la question n'était pas  
 encore mûre, et que l'étude était loin d'en être terminée.

J'ai répliqué que si j'avais eu le devoir  
 d'aborder ce terrain vis-à-vis de lui, c'était dans la conviction

qu'il



9

qu'il était important de lui faire savoir que la Suisse  
 entendait se tenir exclusivement aux dispositions du  
 traité de 1815. L'avis que l'on avait pu se faire de  
 connaître clairement nos intentions et de savoir que  
 nous ne nous sommes pas après s'être imposé bien des  
 sacrifices et avoir fait des efforts considérables pour  
 nous pourvoir contre la concurrence étrangère s'opposerait  
 de nous à toute modification de nature à altérer  
 l'esprit de ce traité.

Après le déjeuner chez M. Thiers, je me suis  
 rendu chez M. Rémusat, qui habite le même hôtel que  
 le chef de pouvoir exécutif. M. Rémusat était à son  
 cabinet, bien que le 15 Août soit encore actuellement un  
 grand jour férié en France.  
 Je lui ai demandé ce qu'il avait vu pour  
 faire en faveur des Suisses démunis. Les assurances qu'il m'avait  
 données le samedi précédent étaient positives que j'espérais  
 pouvoir obtenir une réponse satisfaisante.



M. de Remusat m'a déclaré que mes dernières  
 observations avaient produit sur lui une grande impression.  
 Il avait cru devoir écrire immédiatement au Ministre  
 de la Guerre pour lui en faire part, et avait demandé  
 au général de Lespès <sup>10</sup> que les Suisses non encore élargis  
 fussent immédiatement interrogés, avant tous les autres.  
<sup>20</sup> que tous ceux dont l'arrestation n'est pas suffisamment  
 motivée fussent mis en liberté, au plus tôt après avoir été  
 interrogés, dès le moment où l'interrogatoire et les certificats  
 joints à leur dossier établiraient l'insuffisance des motifs  
 de leur arrestation. <sup>30</sup> Pour tous les autres Suisses, qu'ils  
 fussent mis en liberté et élargis par voie ad-  
 ministrative, s'il existait des doutes à leur égard. <sup>40</sup> ne  
 renvoyer devant la Cour Martiale que les individus  
 contre lesquels il existe des charges graves et spéciales.  
 Cet ordre n'a pas encore été exécuté, a ajouté  
 M. de Remusat parce que j'en ai reçu hier seulement.  
 Vous pouvez néanmoins constater que j'ai fait tout  
 ce qui dépendait de moi pour accéder à votre désir.



J'ai immédiatement exprimé à M. de Rémusat  
 ma reconnaissance pour l'accueil fait par lui à ma  
 réclamation. Je me permettrai d'ajouter que cet accueil  
 aurait dû, depuis fort longtemps déjà, être réservé à  
 une requête aussi légitime. M. de Rémusat étant tout  
 récemment arrivé aux affaires, cette observation ne redi-  
 minue en rien le mérite de la décision prise par le nouveau  
 Ministre des Affaires Étrangères.

Vous m'obligerez, Monsieur le Président, en  
 regardant comme confidentielle la communication qui  
 m'a été faite par M. de Rémusat au sujet de nos  
 compatriotes détenus. — Les avantages qu'il assure aux  
 Suisses pourraient, s'ils devenaient publics, provoquer  
 des réclamations de la part des autres Gouvernements  
 Étrangers. Il en résulterait pour M. de Rémusat des  
 désagréments dont nos compatriotes eux-mêmes pourraient  
 avoir à souffrir. — La Belgique par exemple, compte  
 encore quatre cents de ses nationaux au nombre des  
 détenus, et il importe que l'interrogatoire des Suisses précède  
 celui de ces 400 Belges. — Afin de rassurer les



2  
 2. Jant. Roggenberg

Paris 16. 7. 71  
 M. de Rémusat

familles des intéressés, il suffirait de mentionner que la procédure relative aux détenus va être considérablement activée, sans mentionner le fait que les Suisses seront l'objet d'une préférence.

J'ai annoncé à M. de Rémusat que M. d'Arday se rendrait un des jours de cette semaine auprès du Bureau de la Justice Militaire à Versailles, avec un extrait du dossier réuni par la délegation suisse pour chacun des citoyens suisses détenus. Il comparera ces dossiers avec ceux du Bureau de la Justice Militaire, s'assurera de l'exactitude et de la concordance des renseignements recueillis, & cherchera à obtenir des détails sur le lieu de détention de huit ou dix de nos compatriotes disparus.

M. de Rémusat s'est déclaré prêt à faciliter la tâche de M. d'Arday, et l'accueil exceptionnellement gracieux dont j'ai été chaque fois l'objet auprès de lui est pour moi un garant de la réalisation de sa promesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de Suisse

Kern